



CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE N° 1/2017 DU 3 MARS 2017

Annonce publique : 24 février 2017
Convocation des conseillers : 24 février 2017

Présents : M. Mayer, bourgmestre MM. Boumans, Kaiser ; échevins
MM. Klein, Koeune, L'Ortye, Patz, Mme Lutgen-Lentz conseillers
Absents : Excusé : --
Non-excusé : --

SÉANCE PUBLIQUE

1. TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES – Approbation d'un acte et de divers compromis

Le conseil communal est saisi de diverses transactions immobilières à approuver :

- L'acte d'échange entre la commune de Kiischpelt et les époux Pütz-Schmit demeurant à Hosingen concernant trois parcelles cadastrales sis au lieu-dit « Auf der Loh » est approuvé à l'unanimité. L'échange des parcelles résulte d'une rectification par l'Administration du Cadastre du tracé d'un chemin rural selon la situation réelle.
- Un compromis de vente entre la Fabrique d'Église de Pintsch et Monsieur Jean-Luc Majerus concernant deux parcelles cadastrales au lieu-dit « bei der Pintscher Bréck » est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.
- Réfection du CR 331 entre Merkholtz et Alscheid : Suivant le tableau des emprises dressé par l'Administration des Ponts et Chaussées avant le début des travaux en 2006 et la convention de vente collective approuvée par le conseil de la commune de Kiischpelt le 15.05.2012 et au vu du plan récemment dressé par l'Administration du Cadastre reprenant la situation réelle des emprises après les travaux, des compromis de vente ont été conclus entre les propriétaires concernés et l'Administration communale de Kiischpelt. Le prix qui avait été fixé par la convention de 2012 était de 350€/are. Le tableau ci-dessous reprend les détails des transactions à réaliser :

Nom du propriétaire	Surface à céder (en ares)	Montant à payer par la commune (en €)
M. Pierre Hoffmann	2,81	986,50
Mme Irène Thilmany-Schannel	0,10	35,00
M. Manuel Reimen	1,50	525,00
M. Luc Junker	13,73	4805,50
M. et Mme Reuter-Eschette	4,26	1491,00
M. Marcel Schmitz	7,61	2663,50
Fabrique d'Église Merkholtz	1,22	427,00
Milleknapp Sàrl	5,65	1977,50
M. Sven Patz	0,38	133,00
M. Guy Hoffmann	0,92	322,00
M. François Reinert	0,46	161,00
M. Charles Diederich	5,59	1956,50
M. et Mme Wenkin-Esch	2,49	891,50
M. Alphonse Wenkin	28,00	9800,00

Le conseiller Monsieur Sven Patz s'abstient du vote concernant le compromis qui le concerne personnellement. Le conseil communal approuve les diverses transactions immobilières à l'unanimité.



2. RECETTE

2.1. Approbation des rôles sur la taxe sur les résidences secondaires et sur les chiens du 4^e trimestre 2016

2.2. Titres de recette

Le conseil communal approuve à l'unanimité les rôles sur les taxes sur les résidences secondaires et sur les chiens du 4^e trimestre 2016 ainsi que divers titres de recette.

3. COOPÉRATION SOCIALE –

Approbation de la convention avec la « Stéftung Hëllef Doheem » concernant le projet « Betreit Wunnen Doheem »

Le conseil communal approuve à l'unanimité la convention conclue entre le collège échevinal et la « Stéftung Hëllef Doheem » concernant le projet « Betreit Wunnen Doheem ».

4. FINANCES COMMUNALES –

Approbation d'un crédit supplémentaire (chemins ruraux)

Le conseil communal approuve à l'unanimité de porter le crédit budgétaire pour les travaux d'entretien sur les chemins ruraux de 40.000€ à 47.000€. Cette mesure est devenue nécessaire suite à des travaux imprévisibles lors de l'élaboration du budget pour l'année 2017.

HUIS CLOS

5. PERSONNEL COMMUNAL

5.1. Nomination provisoire d'un rédacteur

Après avoir délibéré conformément aux dispositions de la loi communale et procédé ensuite au scrutin secret, le conseil communal nomme provisoirement au poste de rédacteur au secrétariat communal et au bureau de la population, Monsieur Christophe Meyers, demeurant à Diekirch.

5.2. Nomination provisoire d'un secrétaire f.f. en vue du remplacement du secrétaire communal partant en retraite

En vue du départ en retraite du secrétaire communal, Monsieur Pierre Paul Hinger, prévu pour le 1^{er} juillet 2017, il y a lieu de pourvoir à son remplacement. À cet effet, le conseil communal nommé à l'unanimité Madame Viviane Funk aux fonctions de secrétaire-remplaçant jusqu'au 1^{er} janvier 2019. Tous les examens requis passés avec succès jusqu'à cette date, Madame Funk obtiendra sa nomination définitive dans la carrière de secrétaire communal.

5.3. Fonctionnaires : Indemnité pour la mise à disposition de la commune de matériel privé

Le conseil communal en sa séance du 18 mars 2016 avait décidé d'introduire une indemnité due aux ouvriers communaux pour la mise à disposition à la commune de machines et outillages privés. Pourtant il s'est avéré que cette pratique ne se limite pas aux ouvriers communaux, mais peut aussi concerner les fonctionnaires. L'indemnité sera donc dorénavant aussi applicable aux fonctionnaires de l'administration communale.



SÉANCE PUBLIQUE

6. DEMANDES DE SUBSIDE

Le tableau ci-dessous reprend les subsides alloués par le conseil communal :

Jeunesse Kiischpelt	400€
FC Kiischpelt	3000€
DT Kiischpelt	2000€
Syndicat d'Initiative Kautenbach	1500€
Syndicat d'Initiative Kiischpelt	2500€
Chorale Ste Cécile Pintsch	3000€
Fanfare Kiischpelt	3000€
Open Air Konstfestival	2500€
Musée sur la Bataille des Ardennes Wiltz	10€
Lëtzebuenger Guiden a Scouten, Grupp St. Benoît Klierf	200€

7. DIVERS

Sur initiative des propriétaires Monsieur et Madame Susie et Fränz Benoy et suivant l'avis favorable de la Commission des Sites et Monuments, le Ministère de la Culture a décidé d'inscrire l'ancienne ferme sise à Kautenbach - 2, Konstemer Strooss sur l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux. Le conseil communal émet unanimement un avis favorable concernant la présente proposition du Ministre de la Culture.

